

FORMATION

Vendredi 16 mars 2018 à Angers
de 9h30 à 17h



LOI «DEVOIR DE VIGILANCE» : A NOUS DE L'APPLIQUER !

Animée par la collectif de l'Ethique sur l'Etiquette et organisée par l'INTERCASI Pays de la Loire

La loi sur le devoir de vigilance a été votée en France en mars 2017 : une avancée sur le plan éthique et solidaire pour la France mais de quoi s'agit-il réellement ? Qui concerne-t-elle ? Comment impacte-t-elle le droit international ? Et d'ailleurs quels textes s'appliquent en matière de droits et de commerce international ?

Grâce à ce temps de formation ludique et inventif, vous serez en mesure d'y voir plus clair, surtout si vous menez des actions ou souhaitez le faire dans un cadre international.

Objectifs

- Mieux comprendre le droit international et les textes qui le régissent ;
- Faire connaître la loi sur le devoir de vigilance ;
- Faire connaître les actions de sensibilisation possibles à mener auprès du public ;
- Engager le débat localement sur les dispositions de cette loi.

Infos Pratiques

Gratuit sur inscription avant le 9 mars (voir bulletin), repas compris.

Lieu : Salle de la Cité - 58 Boulevard du Doyenné, 49100 Angers

Contact : terre.humaine@laposte.net
Tel : 02 43 23 79 74

Contenu pédagogique

En présence de :

- **Marthe CORPET**,
Conseillère Confédérale CGT ; Espace International
- **Jacques VIERS**,
Amnesty International, membre du collectif de l'Ethique sur L'étiquette :

- Éclairage sur le cadre théorique du droit international, notamment en matière de commerce ;
- Initiation à la Responsabilité Sociétale des Entreprises ;
- Arpentage de la loi sur le devoir de vigilance.

Utilisation d'outils participatifs et mise en pratiques via différents ateliers

Bulletin d'inscription

Formation «Loi devoir de vigilance»

Vendredi 16 mars 2018 de 9h30 à 17h
Salle de la Cité - 58 Boulevard du Doyenné, 49100 Angers

à envoyer à terre.humaine@laposte.net avant le 9 mars

NOM :

PRENOM :

ORGANISATION :

ADRESSE :

MAIL :

TEL :

MERCI de répondre aux questions suivantes :

Avez entendu parler de la loi sur le devoir de vigilance ? Si oui, par quel(s) biais ?

Menez-vous des actions à l'international ? Si oui, lesquelles ? Si non, envisagez-vous d'en mener ?

Quelle connaissance avez-vous du droit international ?

Quelles sont vos attentes quant à la formation ?